



Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/C8063

Nantes, le 20 septembre 2018

Compte-rendu de réunion

Date de la réunion : 31 août 2018- 20h-22h

Lieu de la réunion : Salle du Grand Bleu, La Turballe

**Objet : Projet d'aménagement du port de la Turballe
Compte-rendu de l'atelier thématique 1 « environnement et cadre de vie »**

Animation :

F. LE HENANFF - S. BROSSAUD : Département
C. DUMERGUE – L. FREGIER : EGIS – AMO
S. DAUSSE – Cabinet AUP

Diffusion :

Plateforme de participation citoyenne
Direction (SF, MG)
SIMVN

1. Objectifs de la séance

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département est soumis à une obligation de concertation (Cf Code de l'Urbanisme, Article L,103-2). Par ailleurs, le maître d'ouvrage souligne l'importance de cette démarche vis-à-vis de l'appropriation du projet par ses usagers, riverains et citoyens du Département.

Dans ce contexte, la concertation préalable a été initiée le 20 Août 2018, avec les objectifs suivants :

- Renouveler l'information relative au projet,
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des personnes concernées,
- Concerter sur les aménagements envisagés et définir des priorités,
- Impliquer le public et recueillir des éléments d'aide à la décision,
- Définir des priorités pour alimenter les études à venir.

Cette concertation s'étendra jusqu'au 5 octobre 2018, permettant ainsi aux estivants et aux résidents à l'année de participer.

La séance d'atelier vise essentiellement à :

- Rappeler la genèse du projet
- Présenter le projet et les aménagements envisagés
- Recueillir des points de vigilance par rapport aux enjeux environnementaux et au cadre de vie
- Recueillir des pistes d'amélioration pour répondre aux enjeux soulevés
- Faire émerger de nouvelles idées

2. Compte rendu des échanges

L'atelier a accueilli 40 participants. Il s'est tenu en 3 temps :

- Présentation générale du projet ;
- Travail en groupe (expression à l'écrit et discussion en groupe) ;
- Restitution des échanges en plénière.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée, le support projeté lors de la réunion est également disponible dans les documents à consulter sur le site de la concertation :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

2.1. Présentation générale de cette concertation préalable

2.1.1. Genèse du projet

M. LE HENANFF, chef de projet de l'opération au Département de Loire-Atlantique, présente :

- L'histoire de la construction du Port de La Turballe,
- L'historique du projet,
- L'ensemble des activités recensées sur le Port,
- Les contraintes et problématiques liées à l'organisation du Port dans sa configuration actuelle,
- Les démarches engagées par le Département

2.1.2. Présentation de la concertation préalable et des objectifs de l'atelier

M. LE HENANFF poursuit la présentation, avec la description des objectifs de la concertation préalable et plus particulièrement de l'atelier du jour dont la thématique est centrée sur l'inscription du projet d'aménagement dans son territoire.

2.1.3. État des lieux

Mr. Dausse, architecte urbaniste du cabinet AUP, en charge des réflexions sur l'interface ville port dans l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage présente le diagnostic urbain du port dans sa relation avec la ville

- Accessibilité du port :

Il existe 4 accès véhicule réglementés (borne amovible ou portail) aux espaces portuaires.

Il existe deux types de transport en commun dans le centre-ville de La Turballe :

Les bus LILA qui empruntent les quais et le ferry vers les îles d'Hoëdic et de Houat.

- Cheminements piétons

À l'échelle intercommunale, le cheminement au bord de l'eau (sentier douanier) entre La Turballe et Pen Bron au sud est réalisé. Celui au nord entre La Turballe et Lerat devrait être réalisé par Cap Atlantique dans les années à venir.

Dans l'emprise du port, il existe un cheminement qui longe le terre-plein Garlahy jusqu'à la balise marquant l'entrée du port pour les bateaux. Cette promenade offre un panorama dégagé vers le nord et l'ouest.

L'accès du public aux quais autour de la criée est possible sans toutefois être facilité ou mis en évidence. L'activité intense qui peut avoir lieu sur ce quai peut être dangereux pour les badauds. Par contre un cheminement piéton protégé traverse la zone portuaire. Il part de l'office du tourisme, longe les stationnements du terre-plein terminus pour rejoindre le terre-plein Garlahy.

L'accès piéton du terre-plein Tourlandroux est prévu par un cheminement côté port en parallèle de la voie d'accès.

- Paysage

Le paysage de la baie du Croisic entre la pointe du Castelli et Penbron est caractérisé par des baies sablonneuses bordées de plateau rocheux au nord et un cordon dunaire au sud.

Le port de La Turballe a été construit sur les derniers plateaux rocheux au sud où commence la grande plage de sable.

- Bâti

La criée du port est le bâtiment le plus imposant du port et du centre-ville, c'est aussi le plus visible par sa position isolée. Tous les autres bâtiments construits sur les terre-pleins du port sont et devraient rester plus bas.

2.1.4. Présentation des aménagements envisagés

M. Le Hénanff présente l'évolution des aménagements envisagés à ce jour suite aux contributions recueillies lors des ateliers de la démarche d'écoute positive d'avril 2018

2.2. Travail en groupe

Deux groupes ont été formés parmi les 40 participants et un rapporteur a été nommé par groupe.

Le rôle du rapporteur est de présenter, en fin de séance, une synthèse des contributions de son groupe à l'autre groupe.

2.2.1. Points de vigilance dans le projet

Dans un premier temps, les participants ont été invités à noter sur des post-it les points de vigilance à prendre en compte pour la suite du projet (une idée par post-it).

Les contributions ont été collectées et regroupées par thématiques :

GROUPE A

❖ EDF (22 contributions)

- Bien que l'accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer ne fasse pas l'objet de cette concertation (permis de construit instruit par la Commune), il est fait part de points de vigilance relatifs aux dimensions du bâtiment (impact sur le panorama), à l'affectation de places de stationnement, à l'identité du port (maintenance vs pêche).

❖ Sécurité portuaire (11 contributions)

- Il est fait part d'un point de vigilance relatif à la sécurité portuaire en lien avec l'agitation dans les bassins.

- Il est suggéré de prolonger la digue au maximum et de positionner l'épi dans le prolongement de la digue des Brebis. Dans l'avant-port ainsi créé, il est suggéré de positionner des unités de plus grandes dimensions.

- ❖ **Stationnement** (8 contributions)
- Il est fait part d'un point de vigilance relatif au déficit en places de parking.

- ❖ **Cadre de vie du port** (6 contributions)
- Les participants font part de deux points de vigilance relatifs :
 - à l'entretien du port et traitement des déchets.
 - à la couverture du terre-plein du quai Terminus.

- ❖ **Positionnement du « pôle passagers »** (6 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact sur les commerces si le « pôle passagers » venait à être déplacé.
- Les participants suggèrent la mise en place d'un parking délocalisé avec navette.

- ❖ **Phase de chantier conduite de travaux** (4 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la gestion de la phase travaux : trafic routier, nuisances sonores et impact sur le tourisme.

- ❖ **Plaisance** (4 contributions)
- Les participants font part de la nécessité d'augmenter la capacité en places de plaisance et de permettre l'accueil de plus grandes unités.

- ❖ **Cheminement au sein du périmètre portuaire et pêche aux éperlans** (3 contributions)
- Il est fait part d'un point de vigilance relatif au non- respect de la réglementation par les piétons qui cheminent dans le périmètre portuaire (activité de pêche à l'éperlan).
- Certains participants font part d'un point de vigilance relatif au maintien d'un accès piéton dans le périmètre portuaire pour la pêche à l'éperlan.

- ❖ **Circulation** (3 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au trafic PL et suggère des pistes d'amélioration du schéma d'accessibilité routière au port (stop et priorités).

- ❖ **Impact sur l'environnement** (3 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact du projet (remblais) sur la courantologie

- ❖ **Organisation de la cale de mise à l'eau** (3 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance sur l'organisation de la cale de mise à l'eau en lien avec le stationnement et sur l'accessibilité à la cale en fonction des marées selon son positionnement.

❖ **PMR** (1 contribution)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la prise en compte des personnes à mobilité réduite dans le projet

GROUPE B

❖ **Impact sur l'environnement** (12 contributions)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact du projet sur la courantologie.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la qualité de l'eau (traces d'hydrocarbures dans les bassins).
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la nécessité de collecter les eaux noires.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la hauteur des bâtiments.
- Pour l'insertion paysagère, les participants suggèrent l'usage de petits arbustes résistants à l'eau salée et aux tempêtes.

❖ **Stationnement** (10 contributions)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au positionnement et la capacité en parking.

❖ **Cheminement piéton** (8 contributions)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la séparation des flux piétons et véhicule.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au maintien d'un cheminement piéton sur la digue.

❖ **Impact extension terre-plein pêche** (5 contributions)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au positionnement du nouveau terre-plein. Le besoin de cette extension devra être précisé.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au devenir de la plage de la Bastille.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la superficie des nouveaux terre-pleins afin d'intégrer de futurs besoins.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au traitement des déchets de la pêche.

❖ **Impact vue panorama** (5 contributions)

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact sur la vue des bâtiments et des extensions de terre-plein.

❖ **Avant-port plaisance** (4 contributions)

- Les participants font part de la nécessité d'augmenter la capacité en place de plaisance et de permettre l'accueil de plus grandes unités.

- Les participants suggèrent de permettre l'accueil dans l'avant-port de vieux gréements et d'activités ouvertes au public.
- ❖ **Aménagement de la digue** (2 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au maintien d'une promenade sur la digue.
- ❖ **Sécurité cale de mise à l'eau** (2 contributions)
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au positionnement de la cale de mise en lien avec la sécurité d'accès.

2.2.2. Thématiques prioritaires et alternatives

Dans un second temps, chaque groupe a été invité à identifier les thématiques prioritaires et à échanger sur les pistes d'amélioration et les alternatives envisageables.

Groupe A

❖ **Positionnement du terre-plein pêche**

Pour répondre aux enjeux en matière de positionnement du terre-plein pêche, les participants suggèrent d'élargir la digue pour permettre d'étendre les filets de pêche tout en maintenant une voie piétonne.

❖ **Positionnement du pôle passagers**

Pour répondre aux enjeux liés au positionnement du pôle passagers, dans l'hypothèse où le pôle serait déplacé sur le Tourlandroux, les participants suggèrent la mise en place d'une navette qui marquerait un arrêt à l'Office du Tourisme en complément d'un cheminement piéton.

Les participants proposent deux autres alternatives au positionnement du pôle passager : plus au Nord au niveau de la pointe du Tourlandroux qui serait rectifiée ; ou plus au Sud, derrière le nouvel épi.

Groupe B

❖ **Impact sur l'environnement**

Pour répondre aux enjeux en termes d'impact sur l'environnement, les participants suggèrent de limiter l'extension des terre-pleins et de limiter la pollution par la gestion des déchets du port.

❖ **Stationnement**

Pour répondre aux enjeux en termes de stationnement, les participants suggèrent de prévoir du stationnement à proximité (< 500 m), de prévoir du stationnement quai St Paul en couvrant le quai (animations sur promontoire et parking en N-1) et de prévoir des stationnements dédiés spécifiquement aux usagers du port.

❖ **Cheminement piétons**

Pour répondre aux enjeux en termes de cheminement piétons, les participants suggèrent de prévoir un cheminement jusqu'au bout de la digue, d'améliorer le cheminement sur la cale de mise à l'eau et de prendre en compte l'accessibilité PMR.